

## PROCOLE SANITAIRE - 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

### RAPPEL DES MESURES OBLIGATOIRES DANS L'ENSEMBLE DU PARC

- ✚ Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique
- ✚ Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- ✚ Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle
- ✚ Eviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux
- ✚ Les masques doivent être portés systématiquement par toutes les personnes de plus de 11 ans
- ✚ Respecter le sens de circulation dans l'établissement (Serre et Salles d'exposition)

### MESURES OBLIGATOIRES LORS D'ÉVÉNEMENTS, EXPOSITIONS, ANIMATIONS, PRIVATISATIONS DES ESPACES ET SALLES

#### **ESPACES EXTERIEURS :**

Respecter la distanciation sociale et le port du masque obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans

**SALLES :** Restriction des capacités d'accueil à 1 personne pour 4 m<sup>2</sup>, sans mobilier, si mobilier soustraire 1 personne pour chaque meuble

- ✚ **Salle Emerald** : capacité maximum 140 personnes / 560 mètres carrés
- ✚ **Salle Linné** : capacité maximum 140 personnes + 3 personnes à mobilité réduite, en respectant un sens de circulation unique (entrée/sortie), occupation des sièges en quinconce afin de respecter la distanciation sociale sur les côtés, avant et arrière / jauge normal 293 sièges
- ✚ **Bar de la Serre** : capacité 25 personnes maximum / 100 m<sup>2</sup>
- ✚ **Salle Pédagogique** : capacité 10 personnes maximum cause une seule sortie (normes sécurité incendie)
- ✚ **Salle Hibiscus** : capacité 25 personnes maximum /100 m<sup>2</sup>
- ✚ **Salle Bougainville** : capacité 25 personnes maximum/100m<sup>2</sup>
- ✚ **Salle Cassini** : capacité 25 personnes maximum/100m<sup>2</sup>
- ✚ **Salle Prairial**: capacité 25 personnes maximum/100m<sup>2</sup>
- ✚ **Salle Floréal** : capacité 25 personnes maximum/100m<sup>2</sup>

**Les masques et le gel hydro alcoolique sont à la charge des organisateurs d'évènements dans l'enceinte du parc.**